



LE BULLETIN

C.S.D. 33

N°40 AOUT 1996

I.S.S.N.: 0994-7671



DES REFORMES, DES CHANGEMENTS, ET DES MODIFICATIONS

ET DE QUATRE

Le CSD 33 compte désormais beaucoup plus de 150 licenciés. Tous les ans il y a des compétiteurs qui arrêtent, et des compétiteurs qui arrivent. La conséquence immédiate est une tendance nette à la saturation dans le championnat de troisième division: en 1995 il y avait plus de 50 concurrents, en 1996 près de 60 inscrits. Pour qu'en 1997 cette situation cruelle qui est de laisser 40 pêcheurs sur le banc de touche pour la montée en deuxième, ne se reproduise pas, pour éviter de se retrouver obligatoirement soit sur le canal de Castets, soit à St Christoly de Blaye (seuls parcours capables d'accueillir une soixantaine de compétiteurs dans des conditions de championnat), le bureau du CSD 33 a décidé de créer une quatrième division pour 1997.

ELECTION DU COMITE DIRECTEUR DU CSD 33

Comme nous avons pu le lire dans le bulletin national de la FFPC « PECHE DE COMPETITION », les CSD devront avoir procédé en assemblée générale à l'élection de leur comité directeur et de leur président avant le 15 novembre 1996.

Pour se faire, il faut que les candidats se manifestent, aussi:

1- les candidatures doivent être adressées par lettre recommandée avec accusé de réception au siège du CSD 33

Mr COLOMBO vianney
3, Meynard Est
33620 LARUSCADE

au

plus tard le 5 octobre 1996.

2- les candidatures seront établies par liste bloquée de 9 membres minimum.

DES JEUNES, DES ENFANTS, OUI MAIS...

C'est une réalité, il y a de plus en plus d'enfants qui accompagnent leur père à la pêche même pour les concours. En particulier lorsque les parcours se prêtent à une pêche à courte distance. Il serait vraiment souhaitable que les organisateurs de concours et en particulier ceux qui ont le label « Critérium de la Gironde » distinguent, à l'image de ce que fait la Fédération des AAPPMA pour son concours fédéral des jeunes, au moins 2 catégories: les 0 à 12 ans et les 12 à 16 ans. Il n'y a qu'à observer la déception d'un enfant de 8 ans qui voit le vainqueur de la catégorie « enfants » être un solide adolescent de 15 ans et demi. Il est évident qu'ils ne jouent pas dans la même gamme, et cette déception peut facilement démotiver ces bonnes volontés. Par ailleurs, si une participation financière modique type 10 FF est probablement une bonne chose pour responsabiliser l'enfant, une inscription de 20 ou 30 FF comme cela existe, est sans nul doute trop élevée, surtout si l'adulte a 70 FF à déboursier pour sa propre inscription ce qui est le cas de nombreux concours. Le billet de 100 FF est vite dépensé et cela peut aussi démotiver les parents d'emmener leurs enfants à la pêche; l'idéal serait que, comme cela se fait aussi dans de nombreux concours les enfants ne payent pas d'inscription. Aux organisateurs de prendre en compte ces données pour l'avenir.

C'EST A LA LIMITE DE...

Pour ceux qui conservent les bulletins de la FFPC, et ils sont très nombreux, un petit retour à l'éditorial de Mr Pernet dans le n° 182 du troisième trimestre 1994 nous fait prendre cruellement conscience que la dure réalité existe aussi en Gironde. L'argent des pêcheurs va-t-il vraiment aux pêcheurs? La dotation de certains concours est remarquable: Blanquefort, St Médard, Pêcheurs Libournais, et bien évidemment le Fédéral. Pour d'autres cela est bien et honnête: Dagueys, CSD, AIEG, et quelques autres. A l'inverse, pour certains concours dont les organisateurs se reconnaîtront, il faut bien avouer que la dotation est décevante voire lamentable. Certes, il est facile de gonfler les caisses avec les engagements pour un concours. Mais il y a d'autres possibilités: une buvette avec sandwiches fonctionne très bien en général (c'est un exemple). Il appartiendra au futur comité directeur du CSD 33 de tenir compte de cet état de fait, du moins en ce qui concerne les concours avec le label « Critérium de la Gironde ». Il ne serait pas juste que des organisateurs de concours perdent de l'argent par une dotation trop importante qu'il voudraient à tout prix maintenir, mais il est encore plus injuste de finir dixième d'un concours ou l'on repart avec un seau à vendange offert par le détaillant local, pour une inscription à 60 ou 70 FF, et ceci n'est pas loin de la vérité.

LES RESULTATS DE LA SAISON 1996

LES CHAMPIONNATS

- a- CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DES SOCIETES ET CLUB A CASTETS EN DORTHE
- b- CHAMPIONNAT DE TROISIEME DIVISION DEPARTEMENTALE A ST CHRISTOLY DE BLAYE ETANG FEDERAL DE MOULIN BLANC
- c- CHAMPIONNAT DE DEUXIEME DIVISION DEPARTEMENTALE A OMET ETANG FEDERAL DE LAROMET
- d- CHAMPIONNAT DE PECHE AU MOULINET SUR L'ISLE BIEF DES PECHEURS LIBOURNAIS A LA PLAINE DE MILLET

LE POINT SUR LE CRITERIUM DE LA GIRONDE NON INCLUS: LES CHAMPIONNATS ET LES RESULTATS ROR

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DES SOCIETES ET CLUBS DE LA GIRONDE

CLT	SOCIETE	NOM	SEC	N°	PRISES	PTS	CLT	PTS
1	FP	RASZTAR D	A	7	30	860	4	11
1	FP	SAXE	B	15	11	2495	1	11
1	FP	BOUTOULE	C	23	29	1805	2	11
1	FP	MIO	D	31	34	1720	4	11
2	PL	TELMAN	A	2	10	510	7	13
2	PL	DUTOUR	B	10	16	1240	2	13
2	PL	ROUSSELLE	C	18	12	2720	1	13
2	PL	GUIBERT	D	26	40	1725	3	13
3	HL1	CHAPELET	A	6	31	1740	1	15
3	HL1	MUSSOTTE	B	14	2	160	6	15
3	HL1	GOURGUES	C	22	29	975	3	15
3	HL1	LE BARO J.M.	D	30	18	1460	5	15
4	CC	MABIRE	A	8	22	1230	2	16
4	CC	RASZTAR C	B	16	2	210	5	16
4	CC	HOLDERBAUM	C	24	0	0	8	16
4	CC	HERMAND	D	32	39	3570	1	16
5	AC	TIMBERT	A	3	10	920	3	19
5	AC	JOUBERTIE	B	11	2	130	7	19
5	AC	RICHER	C	19	4	250	7	19
5	AC	THIBAUT	D	27	56	1890	2	19
6	GNC	ROMOGOMEZ M	A	5	29	815	5	19
6	GNC	PINHEIRO A	B	13	3	375	4	19
6	GNC	GUIONIE	C	21	11	855	4	19
6	GNC	LAPOUMEROULIE	D	29	11	1435	6	19
7	SM	BOSSUET A	A	4	7	695	6	27
7	SM	PERRIN	B	12	0	0	8	27
7	SM	BOSSUET	C	20	6	550	5	27
7	SM	HUE	D	28	3	345	8	27
NC	HL2	VOGEL	A	1	2	160	8	DECLASSE: un pêcheur non licencié
NC	HL2	LE BARO S	B	9	5	415	3	DECLASSE: un pêcheur non licencié
NC	HL2	LAPIERRE	C	17	2	380	6	DECLASSE: un pêcheur non licencié
NC	HL2	DAROS	D	25	3	365	7	DECLASSE: un pêcheur non licencié